

## Développement du Pôle Santé Jean Minjot et de la Zone d'Activité Besançon-François - Approbation du schéma directeur

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** Le Conseil Municipal début 1994 a lancé une étude sur le développement du secteur de l'Hôpital Jean Minjot. En effet, au cours des années à venir, d'importants investissements publics seront réalisés dans le secteur :

1) Développement du secteur hospitalier par transfert de certains services de l'Hôpital Saint-Jacques. C'est ainsi que dès 1996, les travaux du secteur «cœur poumons» devraient être engagés.

2) Transfert de la Faculté de Médecine.

Afin que ces équipements ne se construisent pas en ordre dispersé, sans cohérence entre eux et en dehors de toutes liaisons avec la cité et en particulier avec le quartier de Planoise, une étude d'urbanisme pilotée par la Ville a été engagée en associant la Région, le Département, l'Université, le CHU, et l'Etat afin de définir les principes d'aménagement et préciser les différentes phases opérationnelles. Cette étude a été étendue également au secteur de Besançon-François pour les aménagements envisagés dans le cadre du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest.

Aujourd'hui, la première phase de ce travail est terminée et a permis de définir un plan de contraintes fixant :

- le développement de l'Hôpital et la création de la Faculté de Médecine à l'Ouest du CHU de part et d'autre de la zone de dolines existantes,

- la création d'un nouveau quartier d'habitation et d'activités se développant entre la zone hospitalière, la route de François (RD 11) et le bois de François,

- les nouveaux accès véhicules comprenant un accès Ouest de l'Hôpital et de la Faculté à partir de l'échangeur de Châteaufarine,

- une liaison directe avec Planoise à destination des transports en commun, des cycles et des piétons,

- une liaison avec François à aménager au-delà de la limite communale,

- une réserve pour la SNCF dans le cadre du développement des transports régionaux pour créer une halte ferroviaire à Planoise en liaison avec la CTB pour permettre de desservir plus facilement l'Ouest de la ville par le rail,

- la recherche d'une maîtrise globale de l'énergie de cette zone par le développement du chauffage urbain,

- la réalisation de zones d'activité et d'habitat avec la commune de François dans le cadre du Syndicat Mixte de l'Aire Industrielle de Besançon-Ouest.

Chaque opération de construction conduite sur le secteur par les divers partenaires (Etat, Région, aménageurs publics, promoteurs...) devrait s'intégrer dans cet ensemble. Elle se réalisera sous forme d'une ou plusieurs ZAC dans les années à venir. Cette opération d'envergure permettra, après les opérations conduites ces dernières années à l'Ouest de Besançon (ZAC de Planoise, Saint-Laurent, La Fayette), de développer l'offre d'habitat urbain autour d'un pôle d'activité dynamique.

Parallèlement et afin d'avoir une cohérence d'ensemble, la Ville a demandé à l'Etat et au CHU de préciser les conditions de leur désengagement du centre-ville et de définir la destination des locaux libérés à Saint-Jacques.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver :

- le schéma directeur du Pôle Santé et de la zone de Besançon-François,
- l'engagement des phases nécessaires à la mise en place des opérations d'aménagement.

**M. NACHIN** : Il y a un certain nombre de choses dans ce rapport qui me réjouissent, en particulier le projet de création d'une halte ferroviaire à Planoise, des liaisons pour les cyclistes et les piétons avec Planoise. Je rappellerai qu'au moment où on nous avait présenté le projet de la ZAC de Châteaufarine, il avait été prévu des pistes cyclables reliant la ZAC de Châteaufarine et Planoise et que ces pistes cyclables n'ont pas vu le jour.

Il y a une chose qui m'inquiète un petit peu dans votre projet, c'est la création d'un nouveau quartier d'habitations et d'activités. J'ai vu sur le plan du schéma directeur que ces zones d'activités étaient à la fois des zones d'activités artisanales et commerciales. Je ne suis pas d'accord pour qu'on refasse là encore une zone commerciale, même si on m'a dit c'est parce qu'il existait déjà des commerces sur place, mais si l'on crée une zone d'activités artisanales et commerciales, c'est la porte ouverte à de nouvelles implantations commerciales alors que nous savons très bien les effets négatifs de la création de la zone de Châteaufarine (protestations) sur le secteur de Planoise et également sur l'ensemble du commerce au centre-ville. Je crois qu'il ne faut pas réaliser sur ce secteur une nouvelle zone commerciale. Comme je l'avais dit à propos de la ZAC de Châteaufarine, j'étais tout à fait d'accord pour que l'on crée une zone d'activités artisanales mais pas une zone d'activités commerciales.

Une dernière question concernant la destination des locaux libérés à l'Hôpital Saint-Jacques, vous n'indiquez pas quelles sont les réponses qui vous ont été faites par l'Etat et le CHU.

**Mme FOLSCHWEILLER** : Je me réjouis de cette étude d'urbanisme conduite en concertation avec différents partenaires et surtout étude d'urbanisme qui a une vision à long terme et une vision de relation entre les quartiers. Je trouve que c'est quelque chose de très positif cette liaison avec Planoise, car pour l'instant Planoise est vraiment coupé du secteur hospitalier. Je trouve également très intéressante cette réflexion par rapport à une réserve pour la SNCF dans le cadre du développement des transports régionaux, je l'avais déjà dit en Commission Urbanisme.

**M. PONÇOT** : Les aspects positifs ont été soulevés par plusieurs d'entre vous. Simplement je rappellerai à André NACHIN qu'activités ne signifie pas forcément grands commerces et que dans cette zone du Pôle Santé on espère bien que viendront s'implanter des activités ayant trait au Pôle Santé et en particulier à tout le cadre de la microbiologie et toutes les activités de microtechniques dans le domaine médical qui est une des spécialités de Besançon. De même, il est bon qu'il y ait également des commerces de proximité proches des maisons qui seront construites à cet endroit car nous ne voulons pas faire une zone purement d'activités, nous voulons aussi des logements pour éviter effectivement tous les problèmes liés aux transports.

**M. LE MAIRE** : Cela n'a rien à voir avec l'ampleur de la zone commerciale de Châteaufarine qui se trouve de l'autre côté de la rue de Dole.

**M. JACQUEMIN** : Je veux simplement me réjouir Monsieur le Maire de cette opération qui se dessine du côté de Châteaufarine et Besançon-François, c'est une opération d'urbanisme d'envergure qui se réalisera avec le partenariat de nombreuses collectivités. C'est un bon travail qui est fait avec les collectivités, prévoir ce qui va se passer dans l'avenir et notamment le transfert de la Faculté de Médecine qui sera réalisé dans le cadre d'un financement contrat de plan en prolongation du schéma Université 2000 entre essentiellement l'Etat et la Région, c'est une des contributions importantes qu'apportera, après la Bibliothèque de Médecine, la collectivité territoriale régionale à la restructuration. Surtout, j'insiste sur l'assise supplémentaire qu'en recevra notre Faculté de Médecine qui d'une part le mérite par ses résultats et puis qui doit être confortée car elle en a besoin.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les propositions du Rapporteur.